



Département  
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241007-2024OCTDEL7-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2024  
Séance du Conseil Municipal : 7 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD (sauf à la délibération 33) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES  
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU  
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD  
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 29  
28 à la délibération 33  
Nombre de conseillers votants : 33  
31 à la délibération 33

Secrétaire de séance : Fabrice ABRAHAM

### **7- RETRAIT DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE DU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR**

La Ville des Herbiers dispose d'un budget principal et de budgets annexes. Le budget principal est doté d'un compte de trésorerie (compte 515) auquel sont rattachés les budgets sans autonomie financière alors que le budget annexe « réseau de chaleur », doté de la simple autonomie financière, dispose de son propre compte de trésorerie.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024, la gestion des deux réseaux de chaleur de la Ville des Herbiers est regroupée dans un même contrat de délégation de service public. Or, en cas de regroupement de mode de gestion déléguée, l'absence d'autonomie financière et la présence d'un compte de liaison 451 entre le budget annexe et le budget principal deviennent possibles. Aussi, dans un souci de gestion optimale de ses ressources, la Ville des herbiers souhaite le retrait de l'autonomie financière du budget annexe « réseau de chaleur » à compter de l'exercice 2025.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération n°9 du 2 juillet 2012 portant création du budget annexe « Réseau de chaleur »,  
Vu la délibération n°13 du 11 décembre 2023 autorisant le regroupement des budgets annexes « Réseau de chaleur » et « Chaufferie bois de la Tibourgère »,  
Vu l'instruction M4,  
Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-ville du 18 septembre 2024,  
Vu le rapport de Jean-Marie GIRARD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- autorise la transformation du budget rattaché avec autonomie financière « réseau de chaleur » en budget annexe sans autonomie financière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- autorise Monsieur le Maire ou la conseillère déléguée à signer toutes les pièces nécessaires

Fabrice ABRAHAM  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 11 OCT. 2024  
Publié électroniquement le : 11 OCT. 2024